

Le secrétaire du CHSCT

COMITÉ HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'AEFE

Séance du 30 mars 2017

Point n° 3 : Compte rendu de la visite des unités de travail du site nantais le 27 janvier 2017 (délibération du 12 décembre 2016)

Etaient présents : le secrétaire du CHSCT (J. NASSOY), un représentant FSU (P. SOLDAT), un représentant UNSA (P. MENOUD), une représentante SGEN-CFDT (P. CANOVA), le médecin de prévention du site nantais du MAEDI (Dr MOREL), l'assistant de prévention du site nantais (F. CARREY) et une représentante du Secrétariat général (C. HENON).

Le bâtiment Acropole a été construit en 1987, l'AEFE y occupe des bureaux depuis 2002 et a fait l'acquisition de deux nouvelles surfaces en 2007, pour une surface totale aujourd'hui de 1637.26 m². 67 personnes y sont en poste, réparties en trois services : ACP, DRH, SSI.

Suivi de la visite précédente en date du 10 décembre 2015

Encombrement de fils électriques en V6 et en R2 : la mise sous goulotte a été effectuée, mais les mouvements constants de bureaux font réapparaître régulièrement le problème.

Encombrement par des cartons d'archive en AC6 : il n'a pas été possible de dégager de la place à Casternau (lieu de stockage de l'AEFE à Nantes), en raison d'un incident grave (suicide d'un personnel du MAEDI ayant conduit à un arrêt de travail de l'archiviste sur une période assez longue).

Nuisances sonores au secrétariat : le secrétariat a été déplacé, le problème a donc été réglé sans qu'il soit besoin de procéder à l'isolation phonique.

Bureau de la cheffe du recrutement : les travaux n'ont pas été réalisés. Proposition est faite de décaler la cloison ou de déplacer le bureau (le bureau du recrutement ne semblant toutefois pas favorable à cette dernière proposition).

Lumière éblouissante en R3 : les stores s'avèrent insuffisants, des agents se voient contraints de coller des affiches aux fenêtres pour diminuer l'intensité de la lumière. Un store été installé mais doit être réparé.

L'installation d'un visiophone est indispensable, dans la mesure où il est impossible de contrôler les arrivées autres que pour l'AEFE.

Relevé des constats effectués pendant la visite du 27 janvier 2017

La délibération du CHSCT réuni le 12 décembre 2016 avait fixé pour objet plus particulier de cette visite l'éclairage des bureaux en sous-pente. La visite a néanmoins permis de faire des constats sur d'autres points.

Bureaux du 5^{ème} étage

Eclairage des bureaux en sous-pente : éblouissant en raison d'un face-à-face direct des lumières et du visage. Il convient de remplacer ces éclairages par d'autres dispositifs. L'inspecteur santé et sécurité au travail a été consulté par l'assistant de prévention et remettra ses propositions.

Eclairage du couloir / escalier entre le 5^{ème} et le 4^{ème} étages : l'éclairage automatique ne se déclenchait pas, cela a été signalé et s'est très vite réglé.

Température : de l'air passe sous des plinthes de fenêtres, ce qui diminue la température par temps froid. Des chauffages électriques anciens vont être changés.

Ventilation VMC : certaines bouches de ventilation ont été bouchées avec du ruban adhésif, en raison du bruit généré par la VMC (le moteur se trouvant juste au-dessus).

Bureaux du 4^{ème} étage

Aménagement des locaux : de nouveaux bureaux ont été créés ; l'ancienne cafétéria est devenue un point d'accueil.

Un défibrillateur est installé dans le couloir du 4^{ème} étage ; une valise de secours (date de validité : 2018) se trouve posée sur la machine à café (une autre se trouve au 5^{ème} étage). La clé de la valise de secours est au secrétariat.

Un point d'eau a été installé dans la cuisine, ce qui est nouveau.

Consultation du registre hygiène et sécurité

La visite se conclut par une consultation du registre hygiène et sécurité. La question est posée d'une possible dématérialisation du registre, cela nécessite réflexion et en l'état une version papier reste obligatoire.